

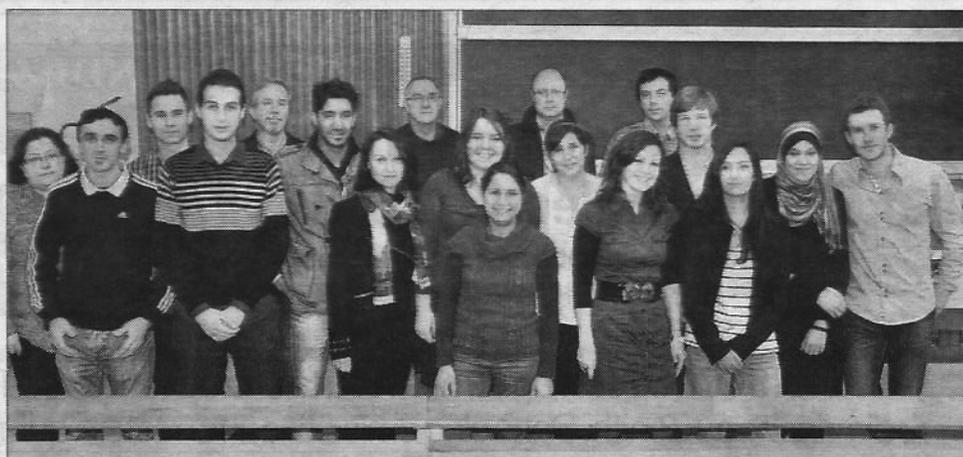
UNIVERSITÉ. Ils s'entraînent à la création d'entreprises innovantes en biotechnologies.

Start-up : mode d'emploi

La recherche et l'entreprise, main dans la main à l'université : le master 2 management et innovation en biotechnologie y participe !

Présenter devant le jury leur projet de création de start-up (appelée aussi jeune pousse) innovante en associant apport industriel et universitaire dans le cadre du master 2 management et innovation en biotechnologies (MIB) : tel était l'objectif de l'exposé présenté lundi matin, dans l'amphithéâtre Billet de la faculté des sciences de l'Université de Bourgogne à Dijon.

À la tête du jury⁽¹⁾, le docteur en biochimie Patrick Dutartre, professeur associé. À ce titre, il a pour obligation d'avoir une activité dans le privé, avec pour but de faire le lien entre l'université et l'industrie. Ainsi, le docteur Patrick Dutartre, responsable et créateur en 2001 de cette formation à bac + 5, est-il lui-même gérant de la start-up Cohiro, jeune entreprise effectuant de la recherche dans le domaine des maladies in-



Les étudiants en master 2 management et innovation en biotechnologies avec le jury. Photo A.-F. B.

flammatoires à l'UFR de médecine et de pharmacie.

Compétences

Au sein du groupe de travail formé depuis début octobre, une quinzaine d'étudiants – médecins, biologistes, biochimistes – ont mis en commun leurs compétences. Certains sont en formation continue, d'autres sont salariés ou en recherche d'emploi.

Sous la direction du chef de projet, l'étudiante Marion Vaucelle, ils ont présenté un document de 160 pages visant à diagnostiquer et suivre

l'évolution de la maladie d'Alzheimer depuis la recherche en passant par le "business plan" et le financement. « En quelques mois, ces étudiants prennent conscience de ce qu'est la création d'entreprises. Ils ont été amenés à prendre des initiatives personnelles et des responsabilités pour faire avancer leur projet. Avec cela, ils ont un vrai outil pour préparer leur avenir professionnel avec un exemple de terrain... »

Méfiance

« Il y a une méfiance à l'université envers les industriels. Elle est due aussi à une méconnaissance du tissu industriel, des motivations des industriels et des façons de travailler », commente le docteur Patrick Dutartre. Or, l'université, depuis la loi Allègre de 1999 (notre encadré), a pour objectif de développer la valorisation des recherches. « Pour valoriser, il faut connaître les industriels qui vont récupérer les décou-

tes fondamentales pour les rendre utilisables au niveau de la société. Créer des réseaux avec les industriels, c'est ainsi la meilleure façon de développer la valorisation à l'université et le transfert de technologie. À ce titre, Daniel Micard, directeur de l'association Bourgogne Innovation, a aidé et conseillé les étudiants par des cours sur le transfert de technologie.

Mise au point à l'université, exploitation par un industriel avec retour financier à l'université, création d'emplois en région : voilà le schéma visé.

Parmi les étudiants, plusieurs ont d'ores et déjà confié vouloir créer leur entreprise. Certains œuvreront au développement du tissu industriel local, notamment lors d'un stage de six mois qu'ils vont accomplir, par exemple au sein de Bourgogne Innovation, Pharm'Image (groupe d'intérêt économique en biotechnologie) et Cohiro.

DES CATALYSEURS

La « grande importance qu'attache le gouvernement à l'entrepreneuriat et à l'innovation » a été soulignée ; et, à ce titre, le rôle de formations de type master 2 en management et innovation en biotechnologies dans la stratégie régionale de création d'entreprises innovantes...

« L'importance des personnels universitaires issus des entreprises est également primordiale. Ces personnes constituent de véritables catalyseurs permettant la concrétisation d'idées issues de la formidable mine de matière grise que représente l'université », a déclaré Jean-Louis Connat, professeur de l'Université de Bourgogne, représentant la Direction régionale à la recherche et à la technologie (DRRT, émanation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), et le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR).

INFO (1) Parmi les membres du jury : le maître de conférences en biochimie, codirecteur de la formation Pierre Andréoletti, et le professeur de biochimie Mustapha Cherkaoui-Malki... Pour tout contact avec le MIB : tél. 06.80.46.32.70.

Un contexte de développement à Dijon

La loi Allègre de 1999 sur l'innovation et la recherche, loi initiée par Claude Allègre, alors ministre de la Recherche, permet, en particulier, aux universitaires et aux chercheurs de créer une entreprise de type start-up et de déposer des brevets. Depuis plusieurs années, la capitale bourguignonne voit se constituer un pôle d'entreprises travaillant sur des problématiques de santé dans ce qu'elles ont de plus en plus innovant (notre article du 6 mars 2012). Ainsi, le parc Mazen-Sully se trouve-t-il aujourd'hui au cœur du développement des biotechnologies à Dijon.